

***EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 DÉCEMBRE 2025***

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux décembre, le Conseil municipal de la commune de Ogy-Montoy-Flanville étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

NOMBRE :

de conseillers en exercice : **19**

de présents : **18**

de votants : **19**

Etaient présents :

M. et Mmes BASTIEN Alain, BAYEUR Laurence, DIETRICH François, DIM Lucien, ERBSTOSSER Laurent, FRANCOIS Andrée, FRERY Francis, GAUTIER Marina, GUILLAUME Monique, GULINO Aline, HAJRI Sabrina, LACOGNATA Alain, LEVÉ Damien, MANGIN Marie-Françoise, MANGIN Sébastien, MARX Anne-Marie, VOITURET Gilles

Étais(ent) absent(s) excusé(s) : /

Étais(ent) absent(s) : /

Procuration(s) : M. GRANDJEAN Guillaume a donné procuration à M. MANGIN Sébastien

Mme FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/12/2025. Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/12/2025.

N° 85/2025 : TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX À OGY

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

L'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et fibre optique sur Ogy, Saint-Agnan et Puche a mis en évidence la nécessité de corriger certaines situations ou dégradations, notamment :

- Réfection de 3 avaloirs à Ogy (rue Principale), pour un montant de 2 758,40 € HT, soit 3 310,08 € TTC ;
- Modification d'un espace vert en enrobé à Saint-Agnan (rue des Marronniers), pour un montant de 777,23 € HT, soit 932,68 € TTC ;
- Création d'un trottoir à Saint-Agnan (rue de Saint-Agnan) pour un montant de 2 152,45 € HT soit 2 582,94 € TTC.

Ces travaux sont confiés, en complément du marché d'enfouissement des réseaux, à la société SMART-TP d'Argancy.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur DIM Lucien, adjoint au Maire,

Après discussion et délibération, le Conseil municipal par **19 VOIX POUR**,

- **APPROUVE** les devis proposés par la société SMART-TP pour ces travaux complémentaires ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document afférent à la réalisation des travaux ;
- **VOTE** les crédits nécessaires à cet effet.



Pour extrait conforme,
Ogy-Montoy-Flanville, le 22 décembre 2025

Le Maire,
Eric GULINO